

	<p>Conseil Municipal du 15 mars 2018</p> <p>Compte rendu</p>
---	--

L'an deux mille dix-huit, le 15 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de DANGE-ST-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude DAGUISÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2018

Membres présents en exercice : RENOUX Laurent – MARQUES-NAULEAU Nathalie - DUBOIS Gaëtan – LOIZON Carole - BRETON Jacques - ROY Franck - BRAULT Laurent - LASGORCEIX Michel – GOUYETTE Isabelle - ALLIGNET Dominique - TRINQUARD Béatrice - LEDON Didier – MALBRANT Michel – BEZAUD Cyril - BRAGUIER Pierre- CANNAUD-CARDOSO Christelle - BODIN Jean-Paul

Pouvoirs :

MORIN Brigitte donne pouvoir à DAGUISÉ Claude
DEBORT Patrice donne pouvoir à DUBOIS Gaëtan
DUBOIS Marie-France donne pouvoir à LEDON Didier
BRAGUIER Isabelle donne pouvoir à LOIZON Carole

Absente :

LAFUIE Séverine

SECRETAIRE DE SEANCE : Gaëtan DUBOIS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil en date du 17/01/2018:

Aucune observation formulée ; le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour :

2018-17- Pacte financier et fiscal Grand Châtellerault

La loi NOTRe prévoit que les établissements publics intercommunaux ayant une commune membre signataire d'un contrat de ville, doivent se doter d'un pacte financier et fiscal dans l'année qui suit l'extension ou la fusion d'un territoire. La ville de Châtellerault étant signataire d'un tel contrat, la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault doit donc adopter un pacte financier et fiscal avec ses communes membres.

Ce nouveau document a pour but de prévoir les grandes orientations en matière de relations financières et fiscales entre Grand Châtellerault et ses communes, après une présentation et une analyse des ressources du territoire. Il permet de retracer au sein d'un document unique les flux entre la communauté et ses communes.

Le conseil d'agglomération de Grand Châtellerault a adopté le 27 novembre 2017 le pacte financier et fiscal, il est aussi proposé au conseil municipal de se prononcer à son tour sur ce pacte.

* * * * *

VU l'article 57 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-28-2,

VU le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies-C, 2ème alinéa VI,
VU la délibération n°13 du conseil municipal de la Ville de Châtellerauld du 9 avril 2015 portant sur l'adoption du contrat de ville de nouvelle génération 2015-2020,
VU la délibération n°6 du conseil d'agglomération du 27 novembre 2017 relative à l'approbation du pacte financier et fiscal,

CONSIDERANT la nécessité pour le conseil municipal de se prononcer sur le pacte financier et fiscal, outil sur lequel il pourra s'appuyer pour développer la solidarité dans l'exercice de ses missions de service public,

CONSIDERANT un contexte financier difficile tendant au nécessaire renforcement des solidarités au sein de l'agglomération.

Après délibérations, le Conseil Municipal, procède au vote tel que suit :

- **9 abstentions**
- **8 voix pour l'approbation du pacte financier et fiscal, avec les réserves suivantes :**
 - **Pas d'uniformisation mais harmonisation de la fiscalité qui doit concerner les domaines de compétences de l'Agglo et pas la fiscalité communale**
 - **dans le paragraphe sur les énergies renouvelables, ajouter « installations photovoltaïques »**
- **5 voix contre le pacte financier et fiscal proposé.**

2018-18 - Subvention ACTIV Conseil Départemental – année 2018

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation d'une passerelle annexée au pont afin de sécuriser la circulation des piétons et voitures sur cet axe très fréquenté et étroit.

Afin de permettre le financement de ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter les fonds du Conseil Départemental au titre du dispositif ACTIV 2018.

Monsieur le Maire soumet au conseil le plan de financement de l'opération :

	Dépenses		Recettes	
	HT	TTC	<i>Subventions sollicitées</i>	
Etudes, contrôles et installation chantier	97 000,00 €	116 400,00 €	DETR / Etat (30% HT / plafond)	150 000,00 €
Travaux préparatoires, terrassements et chaussées	21 050,00 €	25 260,00 €	FEADER	165 000,00 €
Fondations profondes	78 630,00 €	94 356,00 €	Conseil Départemental (ACTIV 2018)	34 300,00 €
Appuis	33 880,00 €	40 656,00 €	<i>Autofinancement</i>	556 920,00 €
Charpente métallique et bois	572 500,00 €	687 000,00 €		
Garde corps et Platelage en bois	103 160,00 €	123 792,00 €		
Total	906 220,00 €	1 087 464,00 €	Total	906 220,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **approuve le plan de financement de l'opération d'aménagement d'une passerelle sur le pont reliant Dangé à Saint Romain,**
- **autorise Monsieur le Maire à solliciter les fonds ACTIV 2018 du Conseil Départemental tels qu'exposés ci-dessus**

2018-19 - Acquisition par la commune de la parcelle AN N°9 aux consorts BOUIN

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la municipalité d'acquérir plusieurs terrains en bords de Vienne afin de réaliser une voie verte ; plusieurs parcelles ont déjà été acquises.

Comme évoqué précédemment, Monsieur le Maire propose que la commune achète la parcelle AN n°9 appartenant aux consorts BOUIN-SAVIGNY ; cette parcelle d'une superficie de 7107 m² est en vente au prix de 3 127 €, soit 0.44 €/m².

Les frais de notaires seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (21 voix pour et 1 abstention),

- **accepte l'acquisition par la commune de la parcelle AN n°9 aux consorts BOUIN-SAVIGNY au prix de 0.44 € le m², soit 3 127 €.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition auprès de l'étude BARON/SAINTON.**

2018-20 - EREA Ingenierie – Promesse de bail parcelle YD 47 appartenant à la commune

Monsieur le Maire donne la parole à Jacques BRETON qui rappelle au conseil municipal le projet d'agrandissement de la surface couverte par le projet de centrale solaire située au Sud du carrefour Market ; cet agrandissement porte sur les parcelles cadastrées YD 2 et YD 47.

Pour en permettre l'exploitation, la parcelle YD 47, propriété privée de la commune, doit faire l'objet d'une promesse de bail emphytéotique avec la société EREA, chargée de l'étude.

Monsieur BRETON expose les conditions de la promesse de bail :

- Durée du bail : 30 ans
- Loyer annuel versé à la commune : 1 500 € par hectare

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve la signature d'une promesse de bail emphytéotique pour la parcelle YD 47 avec la société EREA**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature des pièces nécessaires à la finalisation de ce dossier**

2018-21 - Bail MAM (Maison d'Assistants Maternelles)

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux concernant la création de la MAM (maison d'assistants maternels) au 20 résidence La Rivière, sont en cours d'achèvement.

A l'issue des travaux, ce bâtiment pourra être loué à l'association constituée par les Assistants Maternelles, « Les baby Choux », grâce à un bail dont il convient de définir les modalités.

Monsieur le Maire propose la signature d'un bail dont le montant de loyer du par l'association est de 600 € mensuels. Il est précisé que les charges liées à l'occupation du bâtiment (eau, électricité...) seront à la charge de l'association. Le bail débutera dès que les assistantes maternelles auront obtenues leur agrément.

Ce bail sera rédigé par l'étude BARON/SAINTON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve la signature d'un bail avec l'association « Les baby choux » selon les conditions exposées ci-dessus**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature des pièces nécessaires à la finalisation de ce dossier**

2018-22 - Subvention collège Saint Pierre pour voyages et sorties scolaires – année 2017

Nathalie NAULEAU se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de subvention adressée par le collège Saint Pierre pour participation aux voyages et sorties scolaires.

Pour rappel, les années passées, cette subvention était versée par la Communauté de Communes Les Portes du Poitou à hauteur de 10 € par élève de son territoire. Suite à la disparition de la Communauté de Communes, cette compétence relève désormais de la commune de Dangé Saint Romain.

Pour information, la commune perçoit la somme de 1 210 € dans son attribution de compensation pour cette compétence au titre du Collège saint Pierre. Le collège demande le reversement de cette subvention à l'identique, sans tenir compte du nombre d'élèves scolarisés sur l'ex territoire Les Portes du Poitou, qui s'élève à 171 cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention de 1 210 € au collège Saint Pierre pour participer aux sorties et voyages scolaires organisés en 2017.

2018-23 - Collège Jean Macé – demande de subvention voyage scolaire

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier adressé par le Collège Jean Macé, sollicitant l'octroi d'une subvention dans le cadre du voyage scolaire d'un élève domicilié sur Dangé Saint Romain et scolarisé en classe ULIS (classe pour enfant en situation de handicap mental).

Ce voyage scolaire consiste en une classe de voile qui se déroulera du 25 au 29 juin 2018 à Boyardville.

Conformément aux subventions versées pour des séjours identiques, il est proposé que la commune participe à ce voyage à hauteur de 50 € par élève domicilié sur notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention de 50 € au collège Jean Macé dans le cadre de la participation d'un élève Dangéen au voyage scolaire organisé en juin 2018.

2018-24 - Droit de place marché

Monsieur le Maire propose une discussion pour faire le point sur le montant des droits de place du marché et sur l'attractivité du marché du samedi.

Cette discussion ne donne pas lieu à délibération du conseil municipal ni à modification des tarifs.

2017-25 - ALSH Ingrandes – tarifs séjours courts

Monsieur le Maire rappelle que les centres de loisirs de Dangé Saint Romain, Ingrandes et Cap jeunes organisent des séjours (mini-camps).

La délibération du conseil municipal n°2017-62 du 26/06/2017 a fixé les tarifs dûs par les familles pour les séjours d'une semaine organisés par les centres de loisirs.

Il est proposé, en complément de cette délibération, de fixer un tarif pour les séjours courts (3 journées), pour le centre d'Ingrandes.

<u>Quotient familial</u>	<u>Communes conventionnées</u> (ex CCPP)
1 (0 à 300 €)	83.00 €
2 (301 à 600 €)	100.00 €
3 (601 à 900 €)	108.00 €
4 (901 à 1 200 €)	122.0 €
5 (1 201 € et plus)	127.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte les tarifs pour les séjours courts du centre de loisirs d'Ingrandes, présentés ci-dessus.

2018-26 - Adhésion au Comité de défense et de développement du Groupe Hospitalier Nord Vienne

Jean-Paul BODIN ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle au conseil le courrier adressé par le comité de défense et de développement du groupe hospitalier nord vienne, dont il avait été fait lecture au conseil municipal du 17 janvier 2018.

Pour faire suite à la demande du comité de défense, il est proposé à la commune de Dangé Saint Romain d'adhérer à cette association en apportant une contribution laissée à l'appréciation de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **accepte que la commune de Dangé Saint Romain adhère au Comité de Défense et de Développement du Groupe Hospitalier Nord Vienne**
- **autorise le versement d'une subvention de 100 € à cette association.**

2018-27 - Dénomination Chemin Rural

Dans le cadre du projet de numérotation des habitations sises sur le chemin entre «Maison Hodde » et « Le Petit Villiers », Monsieur le Maire propose au conseil de renommer ce chemin rural (actuellement « chemin rural n°66 de Maligratte à Dangé Saint Romain ») :

- de la cité du Carroir au Carrefour Les Liots : chemin de Maison Hodde
- du carrefour Les Liots au RD1 : Chemin du Petit Villiers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la dénomination du chemin rural tel que présenté ci-dessus.

2018-28 - Report des décisions du Maire

Aucun report

Aucun autre sujet n'ayant été évoqué, Monsieur le Maire clôt la séance.

Prochain Conseil Municipal le 04/04/2018 à 20h30

La séance est levée à 20h30